

Séance du Conseil communal du 15 mars 2023

Convocation et annonce du 9 mars 2023

Présents : ZOVILÉ-BRAQUET Marion (CSV), bourgmestre ; SCHILTZ Fernand (LSAP), échevin ; JUNGBLUT Tom (CSV), échevin ; EIFES Eric (DP) ; ZHU Dali (DP) ; DI GENOVA Jean-Pierre (CSV) ; SCHMITZ Jean-Pierre (CSV) ; LOOSE Yves (CSV) ; ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng) ; WOLTER Laurence (Déi Gréng) ; THIERIE Geoffrey (LSAP), conseillers communaux ; TAZIAUX Tim, secrétaire communal f. f. ; SCHILTZ Nadine, rédactrice du rapport.

Excusé : SCHMITZ Jean-Pierre (CSV), conseiller communal

1. Personnel communal (huis clos)

Huis clos

2. Fixation de l'indemnité de perte de caisse

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, indique que la décision du 11 décembre 2002 relative à l'indemnité de perte de caisse du receveur communal a été reformulée de manière généralement valable. Le montant de l'indemnité fixé en tenant compte de la population officielle de la commune de Contern reste donc inchangé.

Le conseil communal approuve à l'unanimité la fixation de l'indemnité de perte de caisse.

3. Création d'un poste

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, informe que le collège échevinal souhaite créer un poste salarié libre, car la recherche d'un fonctionnaire communal du groupe d'indemnité A2 reste inaboutie depuis quatre ans. Le poste doit être créé pour le Service technique et assimilé au grade A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique.

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer un poste pour un salarié.

4. Crédits supplémentaires

Tom JUNGBLUT, échevin des finances, attire l'attention sur plusieurs dépenses pour lesquelles des crédits supplémentaires doivent être approuvés. Il cède la parole à Jean-Claude Muller, président de la commission de la Bande Dessinée, pour de plus amples informations sur les raisons.

Jean-Claude Muller informe le conseil communal qu'il faudrait un crédit supplémentaire dans le budget ordinaire et dans le budget extraordinaire pour le Festival de la bande dessinée. Ces deux dépenses ne sont apparues qu'après l'établissement du budget 2023. Il s'agit d'une part d'une offre pour l'inventaire et le catalogue de 16 000 bandes dessinées. D'autre part, la subvention du ministère de la Culture attribuée à l'organisation du Festival de la bande dessinée, qui était versée jusqu'ici sur le compte de la BD, sera désormais viré sur le compte de la commune. Par conséquent, cette subvention doit être transférée à la commission de la BD.

En ce qui concerne les deux autres crédits supplémentaires, l'échevin des finances indique qu'il s'agit premièrement de permettre un don à « Médecins sans frontières » pour les victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie et, deuxièmement, de régler une facture de la Chambre d'Agriculture concernant la protection de l'eau.

Le conseil communal accorde à l'unanimité les quatre crédits supplémentaires, deux au budget ordinaire et deux au budget extraordinaire 2023.

5. Approbation d'un avant-projet détaillé (APD) avec le budget – Construction de logements à Contern

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, souhaite la bienvenue au bureau d'architectes XXA et au bureau d'études MC Luxembourg pour la présentation d'un projet de construction de logements sociaux à la rue de Luxembourg à Contern. Il s'agit de 16 appartements locatifs répartis en deux immeubles de huit logements.

L'architecte Patricia Streber détaille le projet. L'emplacement des deux immeubles permet de créer une ouverture et de connecter le centre du village au nouveau quartier « An de Päschen ». Les deux bâtiments sont reliés par une cave commune. Chacun des trois étages de chaque immeuble comprendra deux à trois appartements de taille et de disposition diverses. Les deux immeubles accueilleront une soixantaine de personnes.

La construction affichera une classe énergétique A+. Le système de chauffage se composera de pompes à chaleur et le projet prévoit aussi l'installation de collecteurs photovoltaïques et solaires sur le toit ainsi qu'une citerne de récupération d'eau pluviale de 12 000 litres. Chaque logement sera équipé d'une unité de ventilation centrale.

Les travaux qui pourront débuter fin 2023 / début 2024 sont estimés à environ 8 millions d'euros, TVA comprise.

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, remercie Madame Patricia Streber pour cette présentation détaillée. Elle ajoute qu'on en saura plus sur le montant des subventions de l'État après le dépôt de l'APD. La construction d'une grande aire de jeux est aussi prévue.

Jean-Jacques ARRENSDORFF, conseiller, apprécie que le projet tienne compte des directives climatiques. Il applaudit la construction envisagée, durable et efficiente sur le plan énergétique, ainsi que l'utilisation d'énergies renouvelables. Le conseiller suggère seulement de revoir à la hausse la capacité de la citerne d'eau de pluie.

Eric EIFES, conseiller, est également favorable au projet et demande si le prix inclut les honoraires.

Andy Anen du bureau d'études MC Luxembourg explique que ces coûts ne peuvent pas encore être calculés à ce stade. Le conseil communal recevra une ventilation détaillée dès que possible. Il assure en outre que ces coûts d'honoraires seront inférieurs à ceux pratiqués habituellement.

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'avant-projet détaillé et son budget pour le projet de construction de logements à Contern.

6. Approbation d'un avant-projet détaillé avec le budget – Construction de logements à Oetrange

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, donne la parole à Caroline et Jil Medinger du bureau d'architecture « Medinger Architecture » pour la présentation du projet communal portant sur la création de logements locatifs subventionnés à la rue de l'église à Oetrange.

L'architecte Caroline Medinger détaille le projet de construction d'un immeuble de rapport jouxtant un monument national au cœur du village. Le bâtiment jouant un rôle important dans la physionomie de toute la localité, les architectes doivent être prudentes dans le choix des matériaux et des couleurs ainsi que dans les détails de la réalisation. Par exemple, le volume de l'ancien bâtiment déjà démoli doit être conservé. En ce qui concerne l'apparence du nouvel immeuble, on veillera en outre à intégrer différents éléments du bâtiment démoli comme l'arc en plein cintre au-dessus de la porte.

Le projet porte sur la construction de six appartements locatifs de 45 à 95 m² répartis sur trois étages. La nature du sol ne permet pas de prévoir un sous-sol. Par conséquent, les possibilités de parking imposées par la loi seront aménagées sur la parcelle adjacente.

Le budget pour le projet présenté est estimé à 3,7 millions d'euros, TVA et honoraires des architectes, des ingénieurs et du bureau d'études inclus, ainsi que 10 % pour les coûts supplémentaires imprévisibles éventuels.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet détaillé avec le devis pour la construction de logements subventionnés à Oetrange.

(Jean-Jacques ARRENSDORFF, conseiller, quitte la salle.)

7. Approbation d'une division de terrain à Contern

Le conseil communal approuve à l'unanimité la demande de parcellisation de plusieurs terrains référencés au cadastre de la commune de Contern sous les numéros 53/5532, 88/5528, 88/5529, 88/5530, 88/5531, 88/5462 et 99/5474 et situés « An de Päschen » à Contern en vue de créer des habitations abordables. La demande avait été introduite le 30 janvier 2023 par la société GEOCAD Sàrl.

8. Approbation d'un avant-projet détaillé (APD) avec le budget – Transformation du Conterstuff

(Jean-Jacques ARRENSDORFF, conseiller, revient dans la salle.)

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, renvoie à la réunion d'information où le projet de rénovation de la Conterstuff a été minutieusement présenté et décrit. Seul un petit changement a été apporté au budget en raison des coûts des ingénieurs.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les plans et le devis de 6,7 millions d'euros, TVA comprise, pour la transformation de la Conterstuff à Contern.

9. Approbation du PAP QE de la commune de Contern

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, cède la parole à Tom Schmit, architecte de la commune, concernant le plan d'aménagement particulier QE dans la commune de Contern.

Tom Schmit, architecte communal, annonce que le bureau d'études ECAU a révisé et adapté le plan d'aménagement particulier QE (quartiers existants) conformément à l'avis du ministère de l'Intérieur et aux réclamations formulées par les habitants de la commune, dans la mesure où c'était encore possible. Pour certains projets en cours, toutefois, plus aucune modification n'est possible.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le plan d'aménagement particulier QE de la commune de Contern.

10. Résiliation d'une convention – Droit de passage Zitha

Marion ZOVILÉ-BRAQUE, bourgmestre, précise au conseil communal qu'il s'agit d'une convention conclue en 2019 entre la commune de Contern et Zitha Senior S.A. relative à un droit de passage pour la pose d'un égout provisoire sur un terrain de la commune de Contern. Cette infrastructure n'est toutefois plus nécessaire car les logements concernés de Zitha Senior ont été raccordés depuis lors au nouveau réseau d'égouttage. La convention peut donc être résiliée.

Le conseil communal résilie à l'unanimité la convention du 6 mars 2019 conclue entre la commune de Contern et ZithaSenior S.A. concernant un droit de passage à Contern.

11. Approbation d'une convention – Frais PAP Zitha

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, explique que la société Zitha Senior S.A. prévoit un projet nécessitant une modification du plan d'aménagement particulier actuel. La commune avancera le montant des coûts induits que la société susmentionnée remboursera ultérieurement et intégralement à la commune.

Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention relative au préfinancement des frais liés à une modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier.

12. Approbation de la démission d'un membre d'une commission

Le conseil communal approuve à l'unanimité la démission de Danielle Kies, membre de la commission Homme de l'Art.

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, remercie Madame Kies pour son engagement.

13. Nomination d'un membre dans diverses commissions

Le conseil communal approuve à l'unanimité la proposition du parti politique LSAP de Contern de nommer Antonio Pina Caetano membre des commissions 3^e âge et Homme de l'Art.

14. Approbation d'un compromis de vente – Achat de terrain à Contern

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, explique le projet de la commune d'acquérir la parcelle cadastrée 1674/2946 dans la commune de Contern, section C de Contern, située « In Beyren », d'une superficie totale de 1,08 hectare de terres agricoles, au prix de 108 200 euros. L'acquisition est d'intérêt public et servira à créer une nouvelle piste cyclable.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le compromis de vente pour le terrain à Contern.

15. Approbation de cinq actes :

a. Vente d'un terrain à Moutfort

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acte notarié référencé 1506/2022 relatif à la vente d'un terrain situé à Moutfort, rue de Medingen, et cadastré 1640/5817, d'une superficie de 46 ca, au prix de 88 492,50 €. Par sa décision du 21 septembre 2022, le conseil communal a approuvé le compromis de vente pour le terrain susmentionné. L'acquisition d'intérêt public servira pour un projet prévu.

b. Échange de terrains à Contern

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acte d'échange notarié sans solde portant le numéro 203/2023. La commune échange les terrains cadastrés 977/5315, 977/524 et 972/5314 gratuitement contre les terrains cadastrés 946/5507, 946/5294, 934/2457, 945/2532 et 945/2531, tous situés à Contern, section C de Contern.

c. Échange de terrain à Contern

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'acte d'échange sans solde portant le numéro 204/2023. Par cet acte, la commune de Contern échange le terrain communal cadastré 946/5509 contre les cinq terrains 977/5241, 972/5312, 948/5297, 948/5303 et 948/5302 sans contrepartie.

d. Cession à titre gratuite – Contern

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acte notarié n° 202/2023 relatif à la cession gratuite de trois terrains de la commune de Contern, inscrits dans la commune de Contern, section C de Contern sous les numéros 977/5242, 976/5521 et 976/5363.

e. Vente de terrain à Contern

À 8 voix pour et 2 voix contre [(Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng), Laurence WOLTER (Déi Gréng)], le conseil communal décide d'approuver l'acte notarié référencé 233/2023 relatif à la vente d'un terrain situé à Contern, section C de Contern, dans le quartier « Op Bricherpad », cadastré 349/5761 d'une superficie totale de 2,06 ares.

16. Approbation de 29 baux à ferme

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, explique que les baux à ferme actuels ont été conclus dans les années 1970, 1980 et 1990 et ne sont donc plus d'actualité. C'est pourquoi un inventaire des terrains de la commune loués à des fins agricoles a été établi. Les baux conclus avec les fermiers ont été révisés et adaptés. La durée d'affermage est fixée à neuf ans et le fermage annuel s'élève à 2,50 €/are.

Le conseil communal approuve à l'unanimité 29 baux à ferme nouvellement signés.

Eric EIFES (DP) quitte la séance.

17. Approbation d'une convention – Alliance pour le climat Luxembourg

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, cède la parole à l'échevin du climat Fernand Schiltz pour dévoiler la nouvelle convention de l'Alliance pour le climat Luxembourg.

Fernand SCHILTZ, échevin, informe le conseil communal « Klimabündis Lëtzebuerg » existe depuis 1995 et que la commune de Contern en est membre depuis 23 ans. La convention a pour but de redéfinir les objectifs, les actions et les structures à mettre en place ainsi que les relations entre les différents partenaires.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention « Klimabündis Lëtzebuerg ».

18. Approbation d'un règlement-taxe « vente de bois de chauffage – 2023 »

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le règlement-taxe relatif à la vente de bois de chauffage aux habitants de la commune de Contern.

19. Approbation d'un règlement de subvention « protection contre les inondations »

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, explique que le règlement de subvention vise à inciter les habitants de la commune à investir dans les mesures de protection de leur logement contre les inondations. Le montant maximal a été fixé à 1500 euros mais ne peut dépasser 50 % du coût de l'investissement total.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le règlement de subvention relatif aux mesures de protection contre les inondations.

20. Fixation de la rémunération des responsables du cours informatique

Le conseil communal approuve à l'unanimité la rémunération des responsables du cours informatique fixée à 84 € par cours et par formateur.

21. Subsides / Dons extraordinaires

a. 10 Joer Nagis

Le conseil communal accorde à l'unanimité un subside extraordinaire de 500 € aux « Natur- & Geschichtsfrënn leweschte Syrdall asbl » pour leur 10^e anniversaire.

b. Aurore – Gala

Le conseil communal décide à l'unanimité d'attribuer un subside extraordinaire de 2500 € à la Société gymnastique Aurore Oetrange asbl à titre de participation aux frais d'éclairage élevés pour son « Gala gymnique 2023 » annuel.

c. Eng Uergel fir d'Conter Kierch

Le conseil communal octroie à l'unanimité à l'association sans but lucratif « Eng Uergel fir d'Conter Kierch » un subside extraordinaire de 1522,08 € à titre de contribution aux frais d'entretien de l'orgue de l'église.

d. Don aux Médecins sans frontières – Tremblement de terre Turquie / Syrie

Le conseil communal approuve à l'unanimité la proposition du collège échevinal de faire un don de 5000 € à l'association Médecins sans frontières afin d'aider les victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

22. Adaptation du règlement de circulation de la commune de Contern

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, signale plusieurs modifications du règlement de circulation communal au conseil communal.

Un parking payant a été introduit dans la zone d'activité économique de Contern, rue Daniel Grun. La durée de stationnement est ainsi limitée et le droit de stationnement est acquitté via un horodateur ou par paiement électronique. Par ailleurs, la signalisation routière a été modifiée à la rue de Syren et dans la zone d'activité économique Rosswénkel/rue Daniel Grun et Chaux de Contern. De petites adaptations sont également nécessaires : « Soibelwee » à Moutfort, « Medenpoull », rue de Moutfort et rue de Canach à Oetrange.

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'adaptation du règlement de circulation de la commune de Contern.

23. Prise de position du conseil communal – Zone de protection captages d'eau souterraine DuPont de Nemours

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, explique l'avis du collège échevinal sur le projet de règlement grand-ducal relatif à la création de zones de protection afin de préserver la source d'eau potable existante de DuPont de Nemours sur les territoires des communes de Weiler-la-Tour, Dalheim et Contern.

Deux lettres de réclamation ont été soumises à ce sujet. Le collège échevinal estime qu'il serait judicieux d'intégrer le cas échéant des dispositions du projet de règlement grand-ducal concerné dans les mesures de protection de la qualité de l'eau en raison des arguments avancés, selon une méthode scientifique et logique. Ceci, afin de garantir en parallèle une production agricole appropriée et durable dans cette zone de protection. Des efforts considérables ont déjà été déployés ces dernières années pour améliorer la qualité des eaux souterraines et l'utilisation d'herbicides a été fortement réduite.

Jean-Jacques ARRENSDORFF, conseiller, n'est pas d'accord avec la dernière phrase de la prise de position et propose d'ajouter à cette phrase la remarque suivante : « y compris en matière d'agriculture biologique et/ou biodynamique ».

Le conseil communal approuve à l'unanimité la prise de position relative à la zone de protection pour le captage d'eau potable de DuPont de Nemours avec l'ajout proposé par le conseiller Jean-Jacques Arrensdorff.

24. Approbation de recettes

Le conseil communal adopte les recettes à hauteur de 1 091 548,81 € pour l'exercice budgétaire 2022 et de 2 341 206,55 € pour l'exercice budgétaire 2023.

25. Informations et questions des conseillers communaux

Marion ZOVILÉ-BRAQUET, bourgmestre, convie les personnes présentes à la réunion d'information qui se tiendra le 23 mars au centre culturel de Moutfort et où le collège échevinal dressera le bilan de la législature 2017–2023.

Fernand SCHILTZ, échevin, rappelle les conseils neutres et gratuits de Klima-Agence. Il invite aussi les personnes présentes à assister à une conférence de Klima-Agence sur les installations photovoltaïques qui se tiendra le 22 mars. Une journée du climat sera organisée au centre de recyclage de Munsbach le 7 mai (10h30 – 18h00) en collaboration avec le syndicat SIAS. De nombreuses animations axées sur le climat seront au programme.